

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 2 Décembre 2025 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20251202-DM57-2025-12-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025

Date de la convocation : 26/11/2025

Date d'affichage : 26/11/2025

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
22	21	22

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 26/11/2025.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise - M CHOMAT Pascal - Mme TRIOMPHE Christine - M PADET René - Mme VERPY Evelyne -

M. Maxime ROMAGNY - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - M LAMURE Christophe - Mme DURON Josette - Mme CHABANNE Christelle - Mme FERRE Odile - Mme PERRIN Cécile - M YENIL Etienne - Mme PEILLON Jacqueline - Mme PALMIER Catherine - M NAULIN Jean Yves - M CELEN Devris - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme Evelyne VERPY-

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Avenant à la délégation de service public de l'assainissement – intégration Clos Vernay

M. le Maire expose :

Aux termes d'un contrat de délégation de service public d'assainissement visé en Préfecture le 29 Août 2016, avec prise d'effet au 1^{er} Novembre 2016, la Collectivité a confié à la Société SAUR, l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif. L'échéance du contrat est fixée au 31 Octobre 2028.

Le présent avenant a pour objet d'étendre le périmètre d'exploitation du contrat en ajoutant le Poste de Relevage : Le Clos Vernay.

La modification de l'étendue géographique du service ouvre droit à une révision de la rémunération du délégataire de l'ordre de 4 522 €.

Il est proposé d'accepter l'avenant à la DSP

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

D'accepter l'avenant proposé par la SAUR dans le cadre de la DSP d'assainissement

Autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découlent

M. Marc PONCET
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 02/12/2025

